

# Pa'Had David

Re'eh

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tzadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tzadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tzadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Tu emploieras cet argent à telle chose qu'il te plaira, gros ou menu bétail, vins ou liqueurs fortes, enfin ce que ton goût réclamera. » (Dévarim 14, 26)

La Torah évoque ici la *mitsva* du *maasser chéni* : après que l'homme a peiné pour travailler son champ et en extraire ses produits, il doit se plier à l'ordre : « Tu prélèveras la dîme du produit de ta semence, de ce qui vient annuellement sur ton champ. » (Ibid. 14, 22) Autrement dit, il lui incombe de prélever le *maasser chéni* des fruits de sa récolte et de les apporter à Jérusalem pour les y consommer dans la pureté et la sainteté. Cela étant, s'il lui est difficile de transporter tant de fruits jusqu'à la ville sainte, il peut les convertir en argent et, avec la somme obtenue, racheter d'autres denrées, une fois arrivé à Jérusalem. Le texte souligne la manière dont il les mangera : « Tu emploieras cet argent à telle chose qu'il te plaira, gros ou menu bétail, vins ou liqueurs fortes, enfin ce que ton goût réclamera. » En d'autres termes, le plaisir gustatif lui était tout à fait permis.

Ceci ne manque de nous surprendre. En effet, la Torah exige généralement de l'homme de renoncer aux jouissances de ce monde ou, tout au moins, de s'en éloigner de peur d'en être attiré et de s'y enfoncer. Nos Maîtres vont jusqu'à dire : « Telle est la voie de la Torah : tu mangeras du pain avec du sel, boiras de l'eau au compte-gouttes, coucheras sur le sol. Tu vivras une vie de souffrances et peineras dans l'étude de la Torah. » (Avot 6, 4)

Telle était la conduite des justes de notre peuple, tout au long des générations. Je me souviens que mon père et maître, Rabbi Moché Aharon Pinto – que son mérite nous protège –, se suffisait toute sa vie de peu et veillait à s'éloigner au maximum des jouissances physiques. Il mettait un point d'honneur à ne pas se laisser aller au plaisir du palais, se contentant de pain et d'eau. Il lui arrivait même parfois de ne

## maskil LéDavid

Quand il est permis de jouir de la nourriture



manger que les restes du repas qui se trouvaient sur la table, faisant fi de son honneur. De fait, telle est réellement la ligne de conduite à adopter si l'on désire se hisser dans les hauts niveaux de Torah et de crainte du Ciel.

Or, contrairement à toute attente, la Torah supprime ici le réfrènement généralement imposé à l'homme dans ses désirs, l'invitant au contraire à jouir du boire et du manger. Pourquoi donc et qu'en est-il de son devoir de se contenter de peu ?

Un homme qui possède une très grande récolte, grâce à l'abondance dont l'a béni l'Eternel, détiendra forcément un *maasser chéni* conséquent qui se convertira en une somme colossale. C'est toute cette somme qu'il doit employer pour acheter, à Jérusalem, des denrées alimentaires desquelles il se réjouira, tandis qu'il donnera les restes aux pauvres de la ville sainte. Cependant, il y a une ombre au tableau : face à son opulence, l'homme peut en venir à tomber dans les filets de la fierté et à penser : « C'est ma propre force, c'est le pouvoir de mon bras, qui m'a valu cette richesse. » C'est la raison pour laquelle la Torah souligne : « Tu le consommeras là, en présence de l'Eternel, ton D.ieu, et tu te réjouiras avec ta famille. » (Dévarim 14, 26) Il s'agit de se réjouir de la consommation du *maasser chéni* en l'honneur de l'Eternel. Plutôt que de chercher à en retirer des honneurs aux yeux des autres, on se souciera d'amplifier l'honneur divin. Au moment où l'on mangera, on se représentera la *Chékhina* face à soi, dans l'esprit du verset : « Je fixe constamment mes regards sur le Seigneur. »

L'homme doit toujours garder à l'esprit que toute la bénédiction dont il jouit n'est que le fruit de la générosité du Créateur, comme il est dit : « C'est l'Eternel, ton D.ieu (...) qui t'aura donné le moyen d'arriver à cette prospérité. » Dès lors, il n'y a pas lieu de s'enorgueillir.

Suite voir page 4

25 Av 5783  
12 Aout 2023

1304

## HORAIRES DE CHABBAT



|                      | Jérusalem | Tel-Aviv | Haifa | Paris |
|----------------------|-----------|----------|-------|-------|
| Allumage des bougies | 6:52      | 7:07     | 7:01  | 8:55  |
| Clôture du Chabbat   | 8:05      | 8:07     | 8:08  | 10:06 |
| Rabbénou Tam         | 8:44      | 8:47     | 8:48  | 11:07 |



## HILLOULOT

Le 25 Av, Rabbi Yaakov Méchoulam

Le 26 Av, Rabbi Yoël Teitelbaum, l'Admour de Satmar

Le 27 Av, Rabbi Yéhouda Moché Pétya

Le 28 Av, Rabbi Avraham 'Haim Adès

Le 29 Av, Rabbi Yaakov Berdugo

Le 30 Av, Rabbi Yéhouda Lavi de Tripoli

Le 1<sup>er</sup> Eloul, Rabbi Chmouel Di Abila







## DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

### L'émulation vis-à-vis de Moché

**« Voyez, je vous propose en ce jour, d'une part la bénédiction, la malédiction de l'autre. »** (Dévarim 11, 26)

L'emploi du mot *reéh* pose une difficulté : peut-on donc voir concrètement la bénédiction et la malédiction ?

Afin de répondre, je propose une autre lecture de notre incipit, *reéh anokhi* : « regardez-moi ». Moché dit aux enfants d'Israël de le regarder, c'est-à-dire de constater le haut niveau qui peut être atteint par celui qui s'attache à la sainte Torah. En effet, le dirigeant du peuple juif eut le mérite de parler directement avec D.ieu, de séjourner dans le ciel auprès des anges durant quarante jours et d'accéder au summum spirituel. Or, il n'y parvint que grâce à son implication constante dans la Torah et à sa soumission totale à la volonté divine. Par son exemple personnel, Moché invitait les membres du peuple juif à s'attacher eux aussi à l'Eternel et à Sa Torah.

Il va sans dire que ce reproche implicite que Moché leur formula n'était pas entaché de la moindre pointe de fierté. D'ailleurs, le fait qu'il leur transmet ce message quelques jours avant sa mort le confirme, puisqu'à cette heure-là, l'homme n'est plus en proie à de tels sentiments. En faisant, pour ainsi dire, sa propre louange, Moché signifie aux enfants d'Israël leur devoir de réfléchir au niveau qu'il put atteindre et d'en être jaloux, « l'émulation stimul[ant] la sagesse » (Baba Batra 21a).

A travers les mots *reéh anokhi*, Moché leur transmet également un autre message : en dépit de son niveau sublime et des innombrables mérites qu'il a à son actif, la mort l'emportera. Car, comme le souligne le roi David, l'homme est mortel : « Est-il un homme qui demeure en vie sans voir venir la mort ? » (Téhilim 89, 49) En dépit de sa piété, Moché devra lui aussi quitter ce monde et rendre des comptes devant le Tribunal céleste. Aussi ne devaient-ils pas se leurrer en pensant que leur existence, dans ce monde, se prolongerait éternellement, mais au contraire garder à l'esprit la fin qui les attend et se préparer des « provisions » pour cette longue route – des provisions de Torah, de *mitsvot* et de bonnes actions. Car, tandis que l'homme doit laisser derrière lui son or et son argent, seules celles-ci l'accompagnent jusqu'à sa dernière destination et intercèdent en sa faveur lors de l'ultime jugement céleste.



## PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha entendues à la table de nos Maîtres

### La charité sauve de la mort

**« Non ! Il faut lui donner et lui donner (...) »** (Dévarim 15, 10)

Le peuple juif, surnommé *am ségoula* (peuple de prédilection), ne cesse de chercher des *ségoulot* (remèdes) pour obtenir le salut dans l'un ou l'autre domaine. Nos écrits regorgent d'ailleurs de récits illustrant la force de celles-ci. Dans son ouvrage *Ahavat 'Hessed*, le 'Hafets 'Haïm écrit que « nombreux sont ceux qui recherchent des *ségoulot* pour avoir des enfants (...) mais ne pensent pas à appliquer la plus simple et la plus efficace d'entre elles : la *mitsva* de charité. »

Outre la grande valeur de cette *mitsva* et l'immense récompense qu'elle nous réserve dans le monde futur, elle entraîne dans son sillage la bénédiction pour son donateur, dans tous les domaines.

Dans une autre de ses œuvres maîtresses, le 'Hafets 'Haïm, l'auteur raconte l'histoire qui suit. Un homme dont les enfants étaient tous décédés jeunes – que D.ieu préserve – se rendit auprès d'un Sage [d'après certains il s'agit du 'Hafets 'Haïm lui-même mais cela n'est pas écrit] pour lui demander un conseil afin de ne plus être soumis à cette épreuve. Il lui répondit qu'il ne connaissait pas de *ségoula* pour cela, mais lui conseillait de fonder un organisme de bienfaisance dans sa ville – peut-être cette charité qu'il témoignerait aux autres éveillerait-elle la miséricorde divine à son égard.

Notre homme suivit ce conseil et fonda un *gma'h* qu'il mit à la disposition de quiconque avait besoin d'emprunter de l'argent. Il s'engagea à le prendre en charge et, comme le voulait la coutume, écrivit le règlement dans un carnet. Un des points de ce règlement était que tous les trois ans, un rassemblement général serait organisé, le Chabbat *Michpatim* où on lit le verset « si tu prêtes de l'argent », afin de se renforcer dans cette *mitsva*.

Or, voilà que trois ans plus tard, cet homme eut un garçon. Et comme pour souligner le lien de cause à effet entre cet heureux événement et la *mitsva* de bienfaisance, la *brit mila* tomba exactement le jour prévu, de longue date, pour ce fameux rassemblement ! Il continua encore à prendre en charge ce *gma'h* de nombreuses années durant lesquelles lui naquirent plusieurs enfants.

Cependant, après de longues années, son sentiment de reconnaissance envers l'Eternel s'était quelque peu dissipé et la charge du *gma'h* commença à lui peser, en plus de ses nombreuses autres occupations. Il alla alors trouver le Sage pour lui demander de confier cette fonction à quelqu'un d'autre.

Au départ, celui-ci refusa, lui objectant que personne d'autre que lui ne parviendrait à gérer ce *gma'h* aussi bien qu'il le faisait. Toutefois, après plusieurs années durant lesquelles il insista auprès du Sage, ce dernier n'eut d'autre choix que de céder à sa demande. Le soir même, un nouveau responsable fut nommé. Or, le lendemain matin, l'homme qui avait fondé le *gma'h* se rendit, complètement brisé, chez le Sage pour lui raconter que, durant la nuit, un de ses enfants s'était étouffé et avait rendu l'âme. Il demandait de reprendre immédiatement ses fonctions.

Cette histoire saisissante démontre le pouvoir de la *mitsva* de charité. En l'observant, on peut mériter de donner naissance à des enfants, alors qu'en renonçant à l'accomplir, on peut devenir la cible de la Rigueur divine.

Puisse la *tsédaka* tenir lieu de mérite à ceux qui la pratiquent, les épargner de toute calamité et annuler miraculeusement les mauvais décrets pesant sur eux !





## GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna et de bita'hon  
consignées par le Gaon et Tsadik  
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

### L'inspiration divine

Au cours de mes innombrables visites au Mexique, un habitant des lieux, M. Bergman, insista pour m'inviter chez lui. Il tenait tant à recevoir ma visite qu'il s'engagea à cachériser sa cuisine pour l'occasion. Quand j'acceptai finalement son invitation, on n'aurait pu s'imaginer un homme plus heureux. Il en profita pour inviter également quelques amis juifs et non-juifs.

À la fin de la visite, au moment où j'allais partir, M. Bergman me demanda une *brakha*, imité par son ami, un avocat non-juif. Après les avoir tous deux bénis, je m'adressai à ce dernier : « Où avez-vous l'intention de vous rendre demain ? »

– Demain, j'ai prévu de voyager pour Los-Angeles.

– Ne voyagez pas demain, lui intimai-je. Il faut que vous restiez à Mexico. »

J'ignore pourquoi je lui demandai où il avait l'intention de voyager le lendemain et pour quelle raison je lui déconseillai formellement ce voyage. Dieu seul qui m'avait inspiré ces paroles le savait.

L'avocat décida de suivre mon conseil qui allait s'avérer particulièrement judicieux. Apparemment, du Ciel, on l'avait poussé à m'écouter et à ne pas se rendre à Los-Angeles, afin d'entraîner un *kiddouch Hachem*.

Le lendemain, à l'heure où l'avocat était censé être dans l'avion pour Los-Angeles, il eut une brutale attaque cardiaque et fut emmené d'urgence à l'hôpital. Aussitôt placé en unité de soins intensifs, son état put être stabilisé ; sa vie était sauve.

Au cours de la discussion qu'il eut avec le spécialiste sur les circonstances de cette attaque, l'avocat lui confia que la veille, il avait participé à une soirée chez un ami juif où un Rav l'avait dissuadé de voyager comme prévu ce jour-là.

En entendant cela, le praticien, lui aussi non-juif, s'écria, ébloui :

« J'ignore d'où le Rav des Juifs savait qu'il ne fallait surtout pas que vous voyagiez, mais si vous aviez entrepris ce voyage, vous ne seriez plus en vie à l'heure qu'il est ! Vous devriez remercier ce Rav grâce auquel vous avez eu la vie sauve ! »

Cet incident fut à l'origine d'un grand *kiddouch Hachem* et lorsque l'avocat vint me remercier, je lui expliquai que mes conseils émanaient du Ciel et que j'ignorais moi-même, quand je les avais formulés, ce qui m'y avait poussé. Il devait uniquement louer Dieu.

Parfois, le Saint béni soit-Il veut montrer aux nations Son existence ; Il les rend alors témoins de prodiges.

En outre, désirant également leur prouver qui est le peuple élu, Il le fait de telle sorte que Son peuple en soit glorifié aux yeux des nations.



## à méditer

Le mois d'Eloul est à notre porte. Nous voici arrivés aux jours de miséricorde lors desquels nous nous préparons à ceux du jugement, où nous implorerons le Créateur en disant : « Inscris pour une bonne vie tous les enfants de Ton alliance ! »

Rav Eizik Cher *zatsal* explique qu'afin de mériter une « bonne vie » dans ce monde, il nous incombe d'accomplir les *mitsvot* dont nous mangeons l'usufruit sur terre, comme par exemple celle de charité. Et plus particulièrement encore, une charité authentique où l'homme n'attend rien en retour et agit à l'insu de celui qu'il aide. C'est ce type de charité désintéressée qui nous vaut une « bonne vie ».

Durant tout le mois d'Eloul, l'inscription suivante était accrochée sur la porte du Talmud-Torah – une inscription effrayante où l'on pouvait lire : « La validité du royaume est soumise à une acceptation unanime du service du Roi. Le couronnement de Dieu revient à une solidarité entre Ses sujets. Aussi, avons-nous le devoir de nous engager à nous impliquer toute l'année dans l'amour de notre prochain et, de cette manière, nos *malkhouyot* seront agréées. Que l'on ne dise pas qu'il s'agit d'une chose très dure, car une fois qu'on s'investira dans ce domaine en élaborant des idées pour y parvenir, cela deviendra progressivement plus aisé, en particulier si l'on suit l'ouvrage *Tomer Dévora* ! »

Durant le dernier été où le Talmud-Torah existait à Grouvin, Rav Sim'ha Zissel écrivit à ses élèves que, durant le mois d'Eloul, notre tâche consiste à coexister dans un climat d'amour et de fraternité avec les personnes dont on ne partage pas les idées.

Lors d'une *si'ha* qu'il prononça à Roch Hachana, le Gaon Rav Aharon Leib Steinman *zatsal* souligna que la volonté de Dieu est que chacun d'entre nous arrive à ce jour avec une conscience claire qu'Il est le Roi et que lui désire devenir Son serviteur. Il ajouta que « couronnez-moi sur vous » signifie que nous devons tout sous-peser à l'aune de la Torah, qu'il s'agisse de nos relations envers autrui ou de celles à l'égard de l'Eternel.

Si l'on réfléchit sur quoi portent les querelles des gens et ce qu'ils en retirent et qu'on considère, d'un autre côté, qu'on gagne de chaque concession, on préférera certainement suivre le conseil avisé de nos Sages : « Celui qui fait un effort pour passer l'éponge, on passera l'éponge sur tous ses péchés. » Le fait de renoncer à son dû nous apporte le pardon de nos fautes. Qui prétendrait ne pas avoir besoin d'une telle faveur divine ?

Pourtant, au lieu de se travailler et de céder, on a tendance à camper sur ses positions. Et qu'en gagne-t-on ? Il y a lieu de réfléchir à « la perte occasionnée par une *mitsva* en regard de sa récompense et à ce qu'on gagne d'une transgression en regard de ce qu'on y perd ». En fait, nous devons nous soumettre au joug divin dans tous les domaines et, le cas échéant, si l'on fait le compte, on sortira largement gagnant. Même si cela nous a uniquement permis d'éviter d'entrer en querelle avec autrui ou de prononcer des paroles vaines, de médisance, de colportage ou tout autre propos interdit, ce sera déjà un gain immense. Si, grâce à cette attitude, on a pu accomplir serait-ce une *mitsva*, ce sera aussi un gain incommensurable. Aussi, couronnons-nous l'Eternel et nous mériterons une bonne année !





## DES HOMMES DE FOI

Tranches de vie – extraits de l'ouvrage  
Des hommes de foi, biographie des  
Tsaddikim de la lignée des Pinto

Rav Chimon Cohen, le fils de Rabbi Yi'hia Cohen, l'ami proche du *Tsaddik* Rabbi Moché Aharon Pinto, a raconté à notre Maître *chelita* qu'une fois, il a traversé le désert avec son père pour se rendre dans un village isolé. Le but de ce voyage était de se rendre chez un Arabe qui lui devait de l'argent.

Au milieu de la nuit, la voiture tomba en panne. Tous deux se retrouvèrent sans téléphone et sans aucune aide en plein désert, sombre et dangereux.

Ils craignirent pour leur vie. Entre autres dangereux occupants tels que les renards, les loups et les scorpions, se trouvaient dans ce lieu hostile des bandits de grand chemin qui détroussaient les voyageurs. Où se trouvaient-ils ? Ils n'en avaient aucune idée. Devant leurs yeux, s'étendait le désert à l'infini. Conscient de la gravité de la situation, Rabbi Yi'hia se mit à prier que le mérite du *Tsaddik* Rabbi 'Haïm Pinto les protège. Il n'avait déjà plus le courage de supporter cette peur terrible.

Et un miracle se produisit, comme il était arrivé à Ichmaël, le fils d'Avraham Avinou, alors qu'il était assoiffé dans le désert. Ils étaient encore debout près de la voiture en

train de prier, quand ils aperçurent au loin un motocycliste qui se dirigeait vers eux. Il s'arrêta et demanda à Rabbi Yi'hia : « Que faites-vous dans le désert en pleine nuit ?

- Ma voiture est tombée en panne », répondit celui-ci.

Le motocycliste examina la voiture, sortit des outils de son sac et se mit à réparer le moteur. Puis, il dit à Rabbi Yi'hia : « Entrez dans la voiture et essayez de démarrer. »

Rabbi Yi'hia mit le contact et réussit à mettre le moteur en route. Aussitôt, il ressortit dans le but de remercier leur sauveur, mais il était introuvable ! Il avait disparu aussi vite qu'il était venu.

Cet incident leur avait donné le privilège de vivre deux événements extraordinaires : le premier était celui d'avoir été exaucés immédiatement, et le second, d'avoir contemplé un ange.

En effet, qui pouvait donc être cet homme, si ce n'était un ange envoyé du Ciel pour les sauver par le mérite du *Tsaddik* ? Le désert s'étend sur des centaines de kilomètres, il n'y a pas un village ni une maison dans les environs. Alors, d'où pouvait bien venir ce motocycliste, équipé de tous ses outils ?

Quand il entendit cette merveilleuse histoire, notre Maître *chelita* dit à son disciple, Chimon Cohen :

« Heureux sois-tu, Chimon, d'avoir contemplé un ange de D.ieu ! Puisque tu as eu ce mérite, prends conscience qu'il y a un Créateur et accomplis chaque *mitsva*, grande ou petite, avec soin. »

### Suite page 1

Celui qui parvient à consommer son *maasser chéni* dans la pureté et la sainteté et ressent la Présence divine face à lui, tout en jouissant de la nourriture dans l'intention d'amplifier l'honneur du Créateur et non de se glorifier, ne subira aucun préjudice de cette jouissance gustative.

Au contraire, ces aliments seront considérés comme consacrés, à l'exemple des offrandes, et le propulseront encore plus haut dans la sainteté, lui permettant de purifier son âme. En outre, plus il mangera de ces aliments saints, plus il aura le mérite de s'élever spirituellement. Car, contrairement à une consommation physique qui renforce l'aspect matériel du corps humain, cette consommation spirituelle visant l'honneur divin le raffine. C'est pourquoi la Torah a permis à l'homme et l'a même encouragé à jouir de cette consommation.

C'est pour cette même raison qu'il lui est permis de profiter des plaisirs gustatifs le Chabbat et durant les jours de fête. Car le surplus de mets raffinés a un caractère sacré et leur consommation acquiert donc un aspect spirituel, comme s'il s'agissait de sacrifices. Il s'agit donc là d'une *mitsva*, à condition toutefois de bien garder à l'esprit que l'on mange de manière désintéressée, pour l'honneur divin.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre  
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire  
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,  
à l'adresse : [mld@hpinto.org.il](mailto:mld@hpinto.org.il)

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik  
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement  
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

**envoyez-nous un message**

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



**« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »**

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

**sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144**

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : [mld@hpinto.org.il](mailto:mld@hpinto.org.il)

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !